



## **GV LACANAU DE MIOS**

8 avenue de Verdun

Lacanau de Mios

33380 MIOS

[gymlacanau@yahoo.fr](mailto:gymlacanau@yahoo.fr)

...  
*Association Loi du 1er Juillet 1901*  
*Agrément n° 33S04014*

## **PROCES-VERBAL**

*De l'Assemblée Générale Ordinaire*

*Du 24 SEPTEMBRE 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 19h30, les membres de l'association, se sont réunis à la salle de la Grande Ourse de Lacanau de Mios sur convocation du Comité Directeur en date du 09 septembre deux mille vingt et un.

L'assemblée est présidée par Marylène BERBUDEAU en sa qualité de Présidente, Carole MORIN (vice-présidente), Émilie MORAND-FUMERON (secrétaire), Danielle BONNEMAISON (trésorière), Sandrine BOURRE (chargée relations publiques), Laëtitia DEYRIS (webmaster) et Yasmina LACHISE (secrétaire adjointe).

La Présidente constate que sont présents : 5 Licenciées : Vanessa Deilhes, Ludivine Jaury, Christelle Jonvel, Béatrice Poueys et Laurence Buhot + 30 pouvoirs, Nadine Dupuy, animatrice GV/Pilates, ainsi que Mr Laurent ROCHE, Conseiller Municipal délégué aux relations avec les associations et aux actions culturelles, merci pour votre présence.

Le nombre total de voix est ainsi de 44. Le quorum ayant été supprimé lors de l'assemblée extraordinaire du 18 octobre 2019, Je déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

.....

Merci à toutes et tous pour votre présence à cette assemblée générale.

Malgré une année difficile, avec une nette diminution des licences (:2) nous essayons de tout mettre en œuvre pour reprendre nos cours normalement et apporter à toutes et tous la pratique d'un sport visant le bien-être physique, psychologique et social dont nous avons tellement manqué l'année dernière.

La vérification du Pass sanitaire peut vous sembler rébarbatif, mais il est surtout, pour nous, une charge de gestion supplémentaire, obligeant un membre du bureau d'être présent à chaque cours et de lister toutes les personnes.

En cas de contrôle, si une des personnes présentes dans la salle n'avait pas son pass sur elle (et cela même si on sait parfaitement qu'elle est à jour de sa vaccination) l'asso risquerait une amende de 9000€.

Vous avez pu remarquer que quelques fois la salle des fêtes n'est pas disponible. En fait, elle nous est prêtée à titre gracieux par la commune. Cette mise à disposition nous évite des frais de location de salle. Cependant, la salle peut être réquisitionnée selon les besoins de la commune (exemple vaccibus).

Il faut savoir que ce fonctionnement nous met en difficulté. Cela génère une charge d'organisation supplémentaire dans une période où les responsabilités des bénévoles se sont déjà bien développées et une potentielle difficulté de compréhension de la situation de la part des adhérents, notamment les personnes toujours en phase de test d'activité."

Je pense qu'il est important d'aborder ce sujet avec le service asso de la mairie pour avoir systématiquement une solution de secours et ne pas avoir à batailler au téléphone pour trouver une solution. Nous avons pu voir que la salle nous était réquisitionnée pour une réunion APE à 20h alors que le cours était à 18h30. De ce fait nous avons dû envoyer un mail pour prévenir que nous avions cours dans une autre salle à Mios, pour finalement renvoyer un autre mail pour prévenir que nous gardions le cours dans la salle de Lacanau !

Les adhérents sont perdus et tous n'ont pas forcément le temps de lire leur messagerie en sortant du boulot.

De plus nous nous interrogeons sur le fait que ce soit systématiquement la salle des fêtes (donc nos cours) qui sont annulés alors qu'il y a d'autres salles sur Lacanau (les salles de motricité de la Petite et Grande Ourse, voir le Club House du stade).

Il serait plus équitable pour les assos que ça tourne pour que ce ne soit pas la GV qui soit systématiquement "malmenée"

Certains se sont posé la question de savoir s'ils devaient ou non payer une cotisation pour une nouvelle saison encore incertaine.

Je vous répondrais que OUI !! et ce, pour plusieurs raisons :

Sachez que lorsque vous payez une licence, une partie (26.80€ pour les adultes et 21.80€ pour les enfants) est reversée à notre Fédération de gymnastique Volontaire !

Grâce à cette cotisation vous êtes assurés en cas de blessure !

Le reste de la cotisation nous permet de payer les salaires et les charges de nos animatrices !

Par exemple pour une cotisation GV de 99€, 26.80€ partent à la fédé et les 72.20€ restants paient les salaires. Sans vos cotisations nous ne pourrions pas assurer leurs salaires.

Il a été décidé lors de la précédente Assemblée Générale qu'un avoir sur la saison 2021/2022 vous est proposé. Vous en avez été informé par mail, vous avez le choix de l'utiliser ou pas !

Nous profitons de cette assemblée pour remercier les adhérents qui ont fait le choix de ne pas l'utiliser.

Je souhaite valoriser le travail effectué depuis des années et surtout l'année dernière, par l'ensemble du bureau. Collectivement ou individuellement, tous ces bénévoles jouent leur rôle. Ils sont en poste et assument chacun à leur niveau et selon leur temps, des tas de missions dans l'ombre qui permettent à notre club d'exister.

**Nous sommes toutes des bénévoles et avons chacune des engagements professionnels et personnels par ailleurs.** Nous essayons tant bien que mal d'être présentes à chaque cours et de répondre à vos questions.

Maintenant, je souhaite aborder le sujet de l'honorabilité des bénévoles.

## Le CONTRÔLE DE L'HONORABILITE

Depuis le 1er janvier 2021, pour prévenir les violences, et en particulier sexuelles, dans le milieu sportif, le ministère des sports a instauré un contrôle de l'honorabilité :

- des animateurs bénévoles réguliers ou occasionnels (exemple : licenciés remplaçant occasionnellement l'animateur) ;
- des dirigeantes des associations sportives.

L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction de dirigeant ou d'animateur bénévole occasionnel ou régulier.

En cas d'accès à l'une de ses fonctions, nous sommes dans l'obligation de transmettre des éléments constitutifs de l'identité des personnes concernées aux services de l'État afin que l'honorabilité soit contrôlée. (article L. 212-9 du code du sport)

Je pense que nous allons maintenant pouvoir rentrer dans le vif du sujet et commencer le détail de l'assemblée générale.

Je passe maintenant la parole à notre vice –présidente Carole. »

### **PREMIERE RESOLUTION**

Je vais vous faire une synthèse de l'année 2020/2021 au niveau des effectifs ! Comme nous nous y attendions, le nombre de licenciés a nettement diminué.

En détail cela donne :

Pour les adultes un total de **66** licenciés soit :

- \* 30 adhérents en GV
- \* 27 adhérents en Pilates (dont 7 packs)
- \* 9 adhérents en Zumba (dont 3 packs)

Pour les enfants un total de **52** licenciés soit :

- \* 0 adhérents en CE/CM
- \* 10 adhérents en GC / CP
- \* 13 adhérents en PS/MS

\* 29 adhérents en Zumba kids

Cela donne un effectif de **118** licenciés pour la saison 2020/2021

Tableau récapitulatif de ces dernières saisons :

	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>	<b>2021/2022</b>
GV ADULTES	57	64	39	30	32
GV ENFANTS	58	53	30	23	17
ZUMBA KIDS	30	34	29	29	26
ZUMBA adultes	23	27	36 (7packs)	9 (3packs)	8 (4packs)
PILATES	42	35 (8packs)	36 (11packs)	27 (7 packs)	31 (7 packs)
Total	210	189	170	118	114

Pour la saison que nous venons de démarrer, nous constatons une nouvelle baisse des effectifs, sans surprise car nous subissons les conséquences de l'épidémie.

Nous en profitons pour remercier ceux et celles qui ont renouvelé leur adhésion !

Nous enregistrons que **71** licences adultes et **43** licences enfants à ce jour (seuls les dossiers complets ont été pris en compte, il reste des personnes à enregistrer)

Soit un total de **114** licenciés répartis de telle façon :

\* **32** en GV adultes

\* **31** en Pilates (dont 7 packs)

\* **8** en Zumba adultes (dont 4 packs)

\* **23** en Zumba kids

\* **17** en GV enfants soit: - **0** en CE/CM nous réfléchissons à le modifier pour la saison prochaine en proposant Peut-être un cours type "Gym and moov".

- **1** en GC/CP

- **16** en PS/MS

Nous allons réorganiser ces 2 derniers cours afin de les équilibrer et décaler l'horaire du 1<sup>er</sup> pour permettre à Nadine de ranger le matériel et aérer la salle avant l'arrivée de l'autre groupe :

1er cours de 15h30 à 16h30  
2ème cours de 16h45 à 17h45

**Nous rappelons aux parents qu'il est impératif de venir récupérer leurs enfants à la fin du cours et non 10 mn voir ¼ d'heure après !**

**"Nos animatrices ne peuvent pas désinfecter, ranger le matériel tout en faisant garderie. De plus, les animatrices donnent d'autres cours dans d'autres communes. Les minutes sont précieuses pour se rendre à leur prochain cours."**

Pour financer l'association en plus des cotisations, nous montons différents dossiers de subventions. A ce jour il y en a 2 : la Mairie et le Conseil Général.

L'obtention de ces enveloppes nous permet d'améliorer la trésorerie de notre asso et d'acheter du nouveau matériel ! Vue la situation sanitaire nous n'envisageons pas de stage pour le moment, nous nous concentrons sur l'essentiel !

Pour clôturer notre saison, nous avons l'habitude d'organiser une fête de la Gym qui nous rapportait un peu plus de trésorerie pour pallier les dépenses de l'asso surtout grâce à la tombola !

Malheureusement l'annulation de cet évènement représente un manque à gagner non négligeable !

### **Nous vous rappelons le Protocole Sanitaire**

"Un protocole sanitaire est appliqué selon les règles en vigueur. Vous en prenez connaissance sous forme de note à nous remettre signée lors de votre inscription. »

**La Parole est à Danielle pour le côté financier**

## **DEUXIEME RESOLUTION : BILAN FINANCIER**

**Le compte résultat : - 264€06**

**Le Bilan : +19851€18**

**Le solde du livret bleu est de 19678€03**

**Le solde de la caisse est de 20€.**

**Le solde du compte courant au 31 aout 2021 : 153€15**

**Lecture du bilan prévisionnel/ réalisé : -5505€36**

BILAN FINANCIER au 31 Août 2021

(Documents annexes)

- Bilan 2020-2021
- Compte résultat 2020-2021
- Tableau comparatif budget prévisionnel/budget réalisé

BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022

(Document annexes)

**Budget prévisionnel** : Construit à l’instar de l’année précédente.

## **TROISIEME RESOLUTION**

Le classeur contenant toutes les pièces justificatives de dépenses et recettes, les relevés de comptes et les documents du bilan financier sont à la disposition des adhérents pour consultation.

**L’assemblée vote à l’unanimité pour l’approbation des comptes du budget 2020-2021 et du budget prévisionnel 2021-2022.**

La présidente reprend la parole

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Tous les membres du bureau souhaitent renouveler leur mandat à l’exception de Florence BEZANÇON notre chargée publicitaire et de Aline AZIZA -LAMBERT secrétaire adjointe.

Le bureau reste ouvert à toute candidature.

Y a -t-il des personnes intéressées ? Aucune nouvelle candidature.

## L'assemblée vote à l'unanimité la composition du bureau.

### CINQUIEME RESOLUTION

Lors de l'assemblée générale de 2019 nous avons voté une augmentation des cotisations. Par décision du bureau nous n'avons pas appliqué cette augmentation ni en 2020/2021 ni en 2021/2022

Vous savez que Nadine et Aurore ont été placées en chômage partiel une partie de la saison dernière, ce qui nous a permis de préserver la trésorerie de l'asso. Cependant, l'achat de fournitures (gel hydroalcoolique/spray désinfectant/essuie tout) associé à la baisse des adhésions nous contraignent à augmenter les tarifs pour la saison prochaine de **2€**

Le prix de l'adhésion dans notre association sera donc à :

GV Adultes : **99€ → 101€**

GV Etudiants : **81€ → 83€**

GV Enfants : **74€ → 76€**

Zumba Adultes : **118€ → 120€**

Zumba Kids : **77€ → 79€**

Pilates : **118€ → 120€**

☞ Tarif étudiant sur présentation d'un justificatif de scolarité ou carte d'étudiant.

☞ Il y a toujours le pack GV/Pilates et le pack GV/Zumba

## L'assemblée vote à l'unanimité pour.

Nous rappelons que lors de son inscription, tout nouvel adhérent doit nous remettre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en même temps que son adhésion. Ce document n'est exigé que tous les 3 ans.

A charge pour le sportif de remplir dans cet intervalle un questionnaire de santé pour les adultes comme pour les enfants. Donc, lors d'un renouvellement d'adhésion pour la saison 2021/2022 tout certificat médical datant de la saison 2019/2020 sont valables ! le licencié doit uniquement compléter le questionnaire de santé joint au bulletin d'inscription.



S'il a répondu « NON » à toutes les questions, il n'aura pas à nous fournir de certificat médical mais devra nous donner obligatoirement le « volet à remettre à l'association » complété, daté et signé.

S'il a répondu « OUI » à 1 seule question ou plusieurs questions, il devra consulter un médecin en lui présentant le questionnaire et nous fournir un certificat médical.

ATTENTION : le questionnaire de santé doit être conservé par l'adhérent, nous ne devons pas en avoir connaissance (**trop de questionnaires nous reviennent !**)

Nous ne devons donc prendre aucune adhésion si nous ne sommes pas en possession du certificat médical ou de l'attestation.

Nous rappelons que les 2 séances d'essai sont réservées aux nouveaux adhérents et à ceux qui souhaitent découvrir une nouvelle activité au sein de l'asso. Pour les autres (**adultes et enfants**) il est impératif de régler leur cotisation dès le premier cours afin de pouvoir bénéficier de l'assurance en cas d'accident et permettre à l'association de renflouer sa trésorerie, avec laquelle les animatrices sont rémunérées.

Je passe maintenant la parole à notre secrétaire Émilie.

### **SIXIÈME RESOLUTION**

Nadine s'est formée pour dispenser des séances de sport dans le cadre du dispositif "Sport sur ordonnance".

Je vous explique rapidement le concept : les personnes souffrant de pathologies chroniques (diabète, obésité, dépression par exemple) se voient prescrire par leur médecin traitant ce qu'on appelle une activité physique adaptée.

Grâce à un suivi entre Nadine et le médecin prescripteur, les exercices sont adaptés à la pathologie et aux objectifs de la personne.

Les cours de ce type sont limités en nombre de participants, nous avons donc choisi le créneau du lundi matin.

Si vous connaissez des personnes que ça pourrait aider, n'hésitez pas à leur en parler.

La présidente reprend la parole

### **SEPTIÈME RESOLUTION**

Le siège social de l'association est transféré à la mairie annexe de Lacanau de Mios – 8 avenue de Verdun – 33380 Mios.

## **L'ordre du jour étant épuisé, y a-t-il des questions ?**

1- Une fête de fin d'année est-elle prévue ?

Réflexion en cours, peut-être un spectacle seulement des enfants, sans tombola, pas de date fixée à ce jour.

2- Pour renflouer les comptes, plusieurs propositions ressortent :

Mécènes, thé dansant (janvier 2022 ?), vente de crêpes/gâteaux à la sortie de l'école (date à définir), buvette au marché de Mios...

3- Pour relancer les adhésions, des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres ainsi qu'une distribution à la sortie de l'école.

4- Le groupe privé facebook existant est trop restrictif en termes de communication et contraignant en gestion, une page publique va être créée.

5- Le cours des GS/CP sera-t-il maintenu le mercredi après-midi ?  
Oui et l'horaire est modifié comme suit : 15h30-16h30.

6- Quid de la Zumba ?

Le cours de zumba adultes compte 8 inscriptions à ce jour. Il est cependant maintenu pour le moment. Les essais ne sont pas tous terminés.

7- Plusieurs pistes de compréhension pour expliquer la diminution des effectifs ce début de saison ont été abordées : certains anciens adhérents ne sont pas munis de pass sanitaire, des habitudes nouvelles ont été prises (séances via le net par exemple), manque de visibilité de l'asso...

Aucune autre question posée, je déclare la séance de cette Assemblée Générale ordinaire levée

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la Secrétaire du Bureau Directeur.

La Présidente

La secrétaire